

REGLEMENT DES CONCOURS DE NOËL CASTERMAN BD ET CASTERMAN JEUNESSE – 12/2017

Article 1 : La société Editions Casterman s.a. (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Cantersteen 47/4, Belgique, organise un concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Concours ») qui se déroulera exclusivement via ses pages Facebook suivantes :

<https://www.facebook.com/EditionsCastermanBD>
<https://www.facebook.com/Editions.Casterman.Jeunesse>

Article 2 : Le Concours est ouvert à toute personne physique disposant d'un compte Facebook valide et ayant accepté le présent règlement (ci-après « Les Participants »). Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec l'Organisateur ou ses partenaires, et d'une façon générale, toutes personnes ayant participé à la mise en œuvre du Concours, ainsi que leur famille directe.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi belge applicable aux jeux et concours.

Article 3 : Les Participants âgés de moins de 18 ans doivent avoir obtenu l'accord de leur(s) parent(s) ou tuteur légal pour accepter les présentes Conditions et participer au Concours.

En donnant leur accord pour que l'enfant mineur s'inscrive et participe au Concours, les parents ou tuteurs légaux acceptent d'être liés par les présentes Conditions en ce qui concerne la participation au Concours par l'enfant.

Article 4 : Le Concours se déroulera à compter de la date de son annonce sur la page Facebook de l'Organisateur et jusqu'à la date indiquée dans l'annonce.

Article 5 : Pour participer au Concours, chaque Participant devra répondre avec exactitude à la question posée sur la page Casterman Jeunesse ou Casterman BD, sous le post de la question, dans le délai indiqué dans l'annonce.

Article 6 : En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au Concours et à l'attribution des lots.

Les Participants sont conscients et acceptent que l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données.

Si le Concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel.

Article 7 : Les gagnants seront tirés au sort par des membres du personnel de l'Organisateur.

Le résultat du tirage au sort est irrévocable et définitif.

Article 8 : Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois à chaque Concours. Les participations additionnelles ne seront pas prises en considération.

Article 9 : Le ou les gagnant(s) doivent autoriser toute vérification concernant leur identité et adresse. Toute identification fautive entraîne automatiquement l'élimination de la participation. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles qu'elles soient, entraînera l'élimination pure et simple des Participants concernés.

Article 10 : Les lots mis en jeu seront clairement énoncés dans chaque annonce.

Les gagnants seront avisés par le biais d'un mail de la part de l'Organisateur leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Article 11 : En aucun cas, les lots ne seront convertis en espèces ou échangés contre d'autres objets. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de lots ou d'attribuer un lot autrement que conformément aux lots annoncés dans le présent règlement

Article 12 : Le Concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, qui n'est aucunement associée à ce présent Concours. La responsabilité directe ou indirecte de Facebook ne pourra dès lors être engagée d'aucune manière. Les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies à l'Organisateur uniquement, et non à Facebook.

Article 13 : Chaque Participant autorise et accepte que sa photographie ainsi que son identifiant Facebook soient publiés sur la page Facebook de l'Organisateur afin d'annoncer l'identité des différents gagnants.

Article 14 : Le traitement des données personnelles des Participants est soumis à la loi belge du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée et fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (www.privacycommission.be).

Ces données sont récoltées et conservées par les Editions Casterman.

Les Participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant aux Editions Casterman.

Ces données sont exclusivement destinées à être utilisées pour la gestion du dossier des Participants.

Article 16 : Les coordonnées et contacts de l'Organisateur sont les suivantes :

Editions Casterman s.a.
Cantersteen 47/4
1000 Bruxelles
Belgique

N° d'entreprise : 0466.745.984

Téléphone : 0032(0)2 209 83 00

Fax : 0032(0)2 209 83 01

Courriel : accueil@casterman.com

Article 17 : Le règlement est disponible online et peut être envoyé sur simple demande écrite au service Marketing des Editions Casterman, Cantersteen 47– 1000 Bruxelles, Belgique.

Article 18 : Toute participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 19 : Le Concours est soumis au droit belge. Pour toute contestation concernant son application ou son interprétation, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.